



G. T. L.

À: Mathieu Bihet  
Ministre de l'Energie  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
[info@bihet.belgium.be](mailto:info@bihet.belgium.be)

17.04.2026

Monsieur le Ministre,

Suite à la réunion du 9 avril dernier avec vos cabinets, nous souhaitons revenir vers vous afin de formaliser la position du Groupement National des Entreprises de Taxis (GTL) concernant la situation critique du secteur.

Nous tenons à souligner que cette réunion a confirmé une reconnaissance claire de la gravité de la situation par les autorités fédérales. Toutefois, à ce stade, aucune mesure concrète n'a encore été annoncée pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par notre secteur.

Or, le contexte a évolué de manière significative au niveau européen. Comme le souligne notre fédération au niveau international (IRU-Union Internationale du Transport Routier), la Commission européenne prépare actuellement un cadre temporaire d'aides d'État permettant aux États membres d'intervenir rapidement pour soutenir les secteurs les plus exposés, dont le transport routier de personnes.

Dans ce contexte, il appartient désormais aux États membres, et en particulier au gouvernement fédéral belge, de traduire ce cadre en mesures concrètes.

Nous souhaitons insister sur la situation spécifique du secteur des taxis :

- une forte dépendance au carburant, représentant 25 % des coûts d'exploitation;
- une incapacité structurelle à répercuter rapidement les hausses de coûts, en raison de tarifs réglementés dans plusieurs Régions ;
- des marges très faibles ;
- des investissements importants liés à la transition énergétique (véhicules zéro émission, infrastructures de recharge).

Contrairement à d'autres segments du transport, le secteur taxi se trouve aujourd'hui dans une situation de double contrainte : hausse rapide des coûts et impossibilité d'adaptation des revenus. Les taxis qui roulent via des plateformes intermédiaires sont également impuissants face à la situation.

Par ailleurs, les positions exprimées par certaines fédérations du transport de marchandises, qui sont confrontés à la taxe kilométrique, montrent qu'une approche uniforme n'est pas toujours possible. Cela renforce la nécessité de mettre en place des mesures ciblées,

adaptées aux spécificités de chaque segment.

Dans ce cadre, le GTL formule les demandes suivantes au niveau fédéral :

1. Mettre en place des mesures fiscales temporaires sur les carburants, permettant de limiter l'impact de la hausse des prix pour les utilisateurs professionnels du transport de personnes ;
2. Clarifier et, le cas échéant, étendre l'accès au diesel professionnel pour le secteur taxi ;
3. Mettre en place des aides directes ciblées, compatibles avec le futur cadre européen d'aides d'État, afin de soutenir la trésorerie des entreprises ;
4. Veiller à ce que le secteur du transport de personnes, et en particulier les taxis, soit explicitement inclus dans les dispositifs de soutien ;
5. Engager une concertation avec les Régions afin de permettre, en cas de persistance de la crise, une adaptation plus rapide des tarifs réglementés.
6. Soutenir nos demandes adressées au gouvernement fédéral concernant
  - a. Notre demande confirmation explicite que la déduction fiscale de 40 % pour les investissements (DPI) dans les transports zéro-émissions, en vigueur depuis le 1er avril 2026, s'applique également aux taxis zéro-émissions ;
  - b. Que le recrutement de personnel sous le statut de flexijobs soit élargi à partir de juillet aux employeurs du secteur des taxis

Le secteur des taxis constitue un maillon essentiel de la mobilité quotidienne des citoyens, en particulier pour les publics les plus vulnérables. Sa fragilisation aurait des conséquences directes sur l'accessibilité de la mobilité dans notre pays.

Dans ce contexte, nous appelons à une action rapide et ciblée du gouvernement fédéral.

Nous vous remercions pour votre attention et restons à votre disposition pour toute concertation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Pierre Steenberghen**



Secrétaire général GTL